

Les systèmes de retraites dans l'Union européenne

Pays	Age légal de départ à la retraite ¹ (Ho./Fe.)	Nombre d'années de cotisation ²	Age effectif moyen de cessation d'activité ³ (Ho./Fe.)	Taux d'emploi des 55-64 ans ⁴ (2011, %)	Dépenses de retraites / PIB ⁵ (2009, %)
Allemagne	65 ⁶	35	62,6/61,9	59,9%	13,1%
Autriche	65/60 ⁷	45	62,6/62,3	41,5%	15,1%
Belgique	65	45	61,2/61,9	38,7%	12,1%
Bulgarie	63/60 ⁸	37/34	64,1	43,9%	8,8%
Chypre	65	min. 3	62,8	55,2%	-
Danemark	65 ⁹	40 ans de résidence entre 15 et 65 ans	63,2/61,4	59,5%	12,1%
Espagne	65	35	61,2/63,4	44,5%	10,1%
Estonie	63/61,5 ¹⁰	min. 15	62,6	57,2%	-
Finlande	65	3 ans minimum de résidence depuis l'âge de 16 ans.	62,3/61,1	57,0%	12,6%
France	62 ¹¹	41	60,3/59,8	41,4%	14,5%
Grèce	65/60 ¹²	35	61,3/61,6	39,4%	-
Hongrie	62 ¹³	40	60,1/58,7	35,8%	-
Irlande	66	-	63,5/64,7	50,0%	-
Italie	66/62	20	60,8/59,4	37,9%	16,0%
Lettonie	62 ¹⁴	min. 10	62,7	51,1%	-
Lituanie	62,5/60 ¹⁵	min. 15	59,9	50,5%	-
Luxembourg	65	min. 10	59,4	39,3%	9,5%
Malte	- Nés avant 52 : 61/60 - Nés entre 52 et 55: 62 - Nés entre 56 et 58: 63 - Nés entre 59 et 61: 64 - Nés à partir de 62: 65	40	60,3	31,7%	-
Pays-Bas	65 ¹⁶	50	63,9/63,1	56,1%	12,8%
Pologne	65/60 ¹⁷	20/15	61,4/57,5	36,9%	-
Portugal	65	40	62,9/62,3	47,9%	14,1%
République tchèque	65 ¹⁸	25	61,5/59,6	47,6%	-
Roumanie	64 ans et 1 mois/59 ans et 1 mois ¹⁹	Min 13 ans et 4 mois.	65,5/63,2	40,0%	9,4%
Royaume-Uni	65/60 ²⁰	44/39	64,1/62	56,7%	12,5%
Slovaquie	62	min. 15	60,4/57,5	41,4%	-
Slovénie	- Après 15 ans d'assurance : 65/63 - Après 20 ans d'assurance : 63/61 - Après 40/38 ans d'assurance : 58 ans		59,8	31,2%	10,9%
Suède	61 à 67	40 ans de résidence.	64,7/64	72,3%	-

Sources : Eurostat ; INSEE ; OCDE ; Toute l'Europe.fr ; EURES ; Comparatif social européen.

Données réunies et mises en forme par la Fondation Robert Schuman, © FRS

¹ Source Missoc, 1^{er} juillet 2011.

<<http://www.touteurope.eu/fr/actions/social/emploi-protection-sociale/presentation/comparatif-l-age-de-la-retraite-dans-l-ue.html>>

² Source Comparatif Social Européen, 2010, <www.eurocompar.eu> ; <www.observatoire-retraite.org>, 2009 ; EURES, le portail européen sur la mobilité, 2012, <<http://ec.europa.eu/eures/>>

³ Source Eurostat, 2012, dernières données statistiques de 2005 pour la Hongrie et le Luxembourg, de 2006 pour l'Irlande, la Lituanie, la Roumanie et la Slovaquie.
<<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tsiem030&plugin=1>>

⁴ Source Eurostat, 2012,
<<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=tsdde100>>

⁵ Source Insee, 2011, d'après une extraction d'Eurostat du 12 décembre 2011,
<http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPTF04568>

⁶ Augmentation progressive de l'âge légal de départ à la retraite de 65 à 67 ans d'ici 2029,
<<http://www.observatoire-retraites.org/index.php?id=102>>

⁷ Alignement progressif de l'âge légal de retraite pour les femmes sur celui des hommes, 65 ans, entre 2024 et 2030, <<http://www.observatoire-retraites.org/index.php?id=102>> ; <<http://www.oecd.org/dataoecd/32/56/47272193.pdf>>

⁸ Le système bulgare se base sur une combinaison entre âge minimal et années d'assurance. L'âge légal est de 65 ans, allongé progressivement à 67 ans entre 2020 et 2024, pour 15 ans d'assurance. Il est de 63 ans pour les hommes avec 37 années d'assurance et 60 ans pour les femmes avec 34 années d'assurance. Ces conditions de durée d'assurance sont allongées à 40 ans pour les hommes et 37 pour les femmes d'ici 2020. Les conditions d'âge sont portées à 65 ans pour les hommes et 63 ans pour les femmes entre 2020 et 2024.
<<http://www.observatoire-retraites.org/index.php?id=102>>

⁹ Allongement progressif à 67 ans entre 2024 et 2027,
<<http://www.oecd.org/dataoecd/33/39/47272339.pdf>>

¹⁰ Alignement sur 63 ans pour les femmes en 2016, Source OCDE.

¹¹ L'âge légal de départ à la retraite depuis le 11 juillet 2011 a été relevé à 62 ans selon la LOI n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites
<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023022127&dateTexte=>>.
Les modalités et précisions d'application ont été fixées par le décret n° 2011-916
<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024419259>>

¹² Il est prévu un alignement à 65 pour les femmes de l'âge légal de départ à la retraite d'ici 2013.

¹³ Augmentation progressive de l'âge légal de départ à la retraite d'ici 2022 à 65 ans.
<<http://www.oecd.org/dataoecd/33/21/47272469.pdf>>

¹⁴ Le 14 juin 2012, le Parlement letton a voté le recul de l'âge de la retraite, qui est toujours actuellement de 62 ans, à 65 ans sur la période s'étendant de 2014 à 2025.
<<http://www.saeima.lv/en/news/saeima-news/19833-saeima-in-the-final-reading-adopts-amendments-to-the-pension-law>>

¹⁵ Allongement progressif à 65 ans pour tous d'ici 2026.

¹⁶ L'âge légal de départ à la retraite est actuellement toujours de 65 ans mais une loi a été votée le 12 juillet 2012 et prévoit un allongement à 66 ans pour 2019 et un allongement à 67 ans en 2023.

¹⁷ L'âge légal de départ à la retraite est actuellement de 60 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes, mais le 1^{er} juin 2012, le président polonais, Bronislaw Komorowski, a promulgué une loi prévoyant l'augmentation progressive de l'âge légal de départ à la retraite à 67 ans d'ici 2020 pour les hommes et 2040 pour les femmes. Cette loi prendra effet en 2013. <<http://emerytura.gov.pl/>>

¹⁸ L'âge légal de la retraite pour les femmes peut varier de 62 à 65 ans selon le nombre d'enfants qu'elles ont élevés. <<http://www.oecd.org/dataoecd/33/38/47272329.pdf>>

¹⁹ Progressivement porté à 65 ans d'ici 2015 pour les hommes et à 63 ans pour les femmes d'ici 2030.

²⁰ Allongement progressif à 65 pour tous d'ici 2020 et passage progressif à 68 ans d'ici 2046.